



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONALE AFI DE
PLANIFICATION ET APPLICATION (APIRG/17)
(Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010)

Point 3.6 de l'ordre du jour:-Gestion de l'information Aéronautique (AIM)

Examen du Rapport du Sous-groupe sur ATS/AIS/SAR: Questions AIS/MAP

(Note présentée par le Secrétariat)

RESUME

La onzième réunion du Sous-groupe de l'APIRG sur les Services de la circulation Aérienne /Services de l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage (ATS/AIS/SAR SG/11) s'est tenue à Nairobi du 26 au 30 avril 2010.

Il a été noté que plusieurs travaux de mise en œuvre remarquables ont émanés, entre autres, de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-Océan Indien tenue en 2008, des recommandations, des conclusions dans le cadre de l'APIRG et autres engagements

Suite à donner par la réunion APIRG/17 se trouve au paragraphe 3 de cette note.

1. INTRODUCTION

1.1 La onzième réunion du sous-groupe ATS/AIS/SAR a examiné les résultats de la dixième réunion du sous-groupe ATS/AIS/SAR sur les questions AIS/MAP en vue de consolider une liste de conclusions et de décisions qui sera présenté à APIRG/17. La réunion a pris des mesures sur les résultats du troisième Congrès régional AIM, de la quatrième Réunion informelle de consultation AFI-CAD (données IAS centralisée AFI) et de la première réunion du groupe de travail e-TOD AFI (données électroniques de terrain et d'obstacles). La réunion a également été informée sur les développements récents du plan de mise en œuvre transitoire de l'AIM à l'AIS relative à l'adoption de l'amendement 36 à l'annexe 15 et l'amendement 56 à l'annexe 4.

2. DISCUSSION

2.1 Le troisième Congrès régional AIM tenu à Johannesburg, Afrique du Sud 23 - 25 juin 2009, a noté que la réunion spéciale AFI RAN /8 a rappelé que l'APIRG et les États ont travaillé de nombreuses années en vue de la mise en œuvre du WGS-84 et que la plupart des États ont accompli une grande partie du travail. Mais, il reste encore beaucoup à faire. De plus, le WGS-84 doit régulièrement faire l'objet de travaux de maintenance. La réunion spéciale AFI RAN /8 a reconnu que cette mise en œuvre est maintenant d'autant plus importante, étant donnée que la disponibilité des coordonnées géographiques dans le systèmes de référence commun, le WGS-84, est une condition à remplir pour que les États puissent tirer parti de la PBN, et qu'il s'agit d'une étape préparatoire importante pour la transition du service d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM), pour laquelle fourniture de données géographiques numériques de qualité appropriée sera essentielle.

2.2 Dans le but de demeurer dans le sujet, le Secrétariat a préparé un rapport de la situation régionale se trouvant dans l'Appendice A, pour examen et révision par la réunion APIRG/17. Sur cette base, la onzième réunion du Sous-groupe ATS/AIS/SAR SG/11 a adopté le projet de conclusion au paragraphe 4 pour guider les travaux de l'APIRG.

2.3 La réunion a également noté que l'adoption de l'amendement 36 à l'annexe 15, en 22 Février 2010 (*voir IP/3*), a apporté quelques modifications liées à l'automatisation AIS. À cet égard, il a été souligné que la fourniture du service d'information automatisé de pré-voil a été normalisée. Il a été noté que cette proposition constitue un signal que la transition vers l'AIM a commencé et que l'introduction de l'automatisation qui permet l'échange de données numériques doit être commencée dans les États.

2.4 La réunion a en outre noté que l'amendement 36 de l'Annexe 15 comportait une recommandation pour la fourniture d'une publication électronique d'information aéronautique (eAIP), qui est basé sur un format qui permet l'échange de données numériques. Il a été considéré que les dispositions et des orientations transparentes sont nécessaires pour prévenir la prolifération des formats eAIP et qu'un plan normalisé simplifiera l'accès par les utilisateurs. Par conséquent, l'amendement adopté précise que lorsque l'eAIP est fourni, les informations contenues dans l'eAIP doit suivre le contenu et la structure du document AIP comme indiqué dans l'annexe 15, *appendice 1*. Il a été noté que, dans le présent *appendice 1*, les informations de contact dans l'AIP pour les autorités désignées et services responsables ont été mis à jour afin d'inclure les adresses e-mail et site web et de mettre fin à l'inclusion de numéros de télex.

2.5 La réunion a également examiné la quatrième Réunion consultative du groupe d'étude régional AFI sur l'établissement des données IAS centralisée AFI (AFI-CAD), tenue à Johannesburg, Afrique du Sud, le 26 juin 2009. Cette réunion informelle de consultation avait pour objectif principal de recueillir les apports des États et parties prenantes pour aider le Consultant de l'OACI dans la consolidation du projet du Plan d'activités AFI-CAD. Toutefois, la réunion a révisé le matériel d'orientation de AFI-CAD afin d'y inclure de nouvelles recommandations supplémentaires approuvées par le Groupe d'étude (recommandations 11 à 22 de l'Annexe - B se réfère.)

3. Suite à donner par la réunion APIRG/17

3.1 La réunion est invitée à examiner et adopter le projet de conclusion et les décisions suivantes :

Projet de décision 11/06 - Adoption du plan de mise en œuvre transitoire de l'AIM à l'AIS

Qu'APIRG :

- a) *Adopte le plan de mise en œuvre en tant que matière d'orientation afin de planifier, gérer et faciliter la transition mondiale de l'AIS à l'AIM dans la Région AFI.*
- b) *En utilisant le plan de mise en œuvre en tant que matière d'orientation, pour aider les États dans la planification du cadre et priorité des projets et actions pour la transition à l'AIM.*

**Projet de décision 11/43 – Etablissement d'un SIP (Projet spécial de mise en œuvre)
pour réaliser la mise en œuvre du WGS-84 dans la région AFI**

Qu'APIRG :

Prenne des mesures pour initier un projet SIP pour une mise en œuvre totale et complète du WGS-84 dans les Etats de la région AFI qui ont des difficultés de le faire.

Projet de décision XX – Examen et adoption du plan d'activités AFI-CAD

Qu'APIRG:

Prenne une action sur le plan d'activités tel que présentée par le consultant désigné de l'OACI.